

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 65/57/SPCG reconsidérant les indemnités accordées aux chefs de Station Météo et aux agents chargés des observations pluviométriques en Côte Française des Somalis.

n° 65/57/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 avril 1965

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1965

Date du numéro
1 mai 1965

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er janvier 1965, les indemnités mensuelles de 2.000, 2.500 et 1.000 Francs Djibouti octroyées aux chefs de station météo et aux agents chargés des observations pluviométriques sont portées à : — 3.000 FD — taux unique — pour les chefs de station météo ; — 1.500 FD pour les agents chargés des observations pluviométriques.